



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 76718

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les modalités de la mise en oeuvre du transfert des milliers de fonctionnaires de l'État vers les collectivités territoriales, suite à la loi du 13 août 2004. La Commission commune de suivi des transferts a rejeté en septembre les deux projets visant le transfert des personnels de l'équipement et le détachement sans limitation de durée, tandis que le projet de décret d'intégration des personnels de l'éducation nationale avait été rejeté en juin et juillet derniers. Il est indispensable que soient mises en oeuvre les garanties minimales prévues par la loi en faveur des agents de l'État. Si les ministères ne satisfaisaient pas aux obligations nées de leurs engagements à l'égard de leurs personnels prochainement transférés, il est à craindre que les conseils généraux seraient alors contraints de gérer le contentieux qui en résulterait. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76718

Rubrique : État

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9884